

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE****DECISION N°35/2023****ADOPTION DU  
PROCES-VERBAL  
DU BUREAU DU  
5 OCTOBRE 2023****Séance du 22 novembre 2023.**

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 31 octobre 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE DELEGUES**

En exercice : 29

Présents : 10

Votants : 20

Date de convocation :  
31 octobre 2023

**Etaient présents** : Anthony ARCIERO, Jean-Marie BONTEMPS, Thierry BROCHOT, Nicole COLIN, Yves CHERON, Daniel DRAY, Paule LAMOTTE, Anne LEFEBVRE, Patrice MARCHAND, Jean-François RENARD.

**Avaient donné pouvoir** : Joël BOUCHEZ à Yves CHERON, Martine BORGEO à Patrice MARCHAND, Didier DAGONET à Anthony ARCIERO, Michel MANSOUX à Jean-Marie BONTEMPS, Manoëlle MARTIN à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jacques RENAUD à Paule LAMOTTE, Gilles SELLIER à Nicole COLIN, Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD.

**Etaient absents** : Benjamin CHKROUN, François DESHAYES, Daniel FROMENT, Guy HARLE D'OPHOVE, Gilles GRANZIERA, Thibault HUMBERT, Corry NEAU, Nathalie LEBAS, James PASS, Patrice ROBIN.

**Assistaient également** : Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la commission « Patrimoine historique et culturel », Sylvie CAPRON, directrice, Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme », Philippe MEURANT, architecte du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Il est proposé au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2023.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2023.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le



ID : 060-256005638-20231122-DECISION202335-AU

## SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

### PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Maison du Parc, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 9 juin 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant pouvoir	8

**Etaient présents** : Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX, Yves CHERON, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

**Avaient donné pouvoir** : Manoëlle MARTIN à Patrice ROBIN, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Thibault HUMBERT à Patrice MARCHAND, Stéphanie VON EUW à Paule LAMOTTE, Martine BORGGOO à Nicole COLIN, Gilles SELLIER à Didier DAGONET, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY.

**Etaient absents** : François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

**Assistaient également** : Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Abderhamane GUERZOU, Président de la Commission « Activités économiques », Solange DUCHARDT chargée de mission « Paysage » au PNR, Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND ayant prévenu de son retard, Monsieur DRAY ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

#### I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

#### 2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 5 JUILLET 2023

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 5 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

### **3 – MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL**

Monsieur DRAY rapporte les dossiers suivants :

#### **Commune de SENLIS - Plantation de 18 arbres fruitiers haute-tige et de 22 arbustes fruitiers**

La commune de Senlis souhaite végétaliser les espaces publics de ses quartiers. Quatre quartiers ont été ciblés : Le Four à Chaux, Villevert, la Gâtelière/Val d'Aunette et le Square des Noisetiers. La commune de Senlis a présenté un devis comprenant 10 pommiers haute-tige, 2 pruniers, 1 cognassier, 5 cerisiers.

- Le montant du devis est de 1 454,12 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 1 163 €.

#### **Commune d'ASNIERES-SUR-OISE – Végétalisation du parking rue d'Aval eau**

Suite à l'étude de gestion alternative des eaux pluviales, deux parkings ont été réalisés avec des surfaces perméables afin d'infiltrer les eaux sur place : le premier rue Delchet qui a été végétalisé en 2022 avec l'aide du PNR et le second rue d'Aval eau en 2023. La commune d'ASNIERES-SUR-OISE souhaite à présent végétaliser ce dernier.

La demande de subvention porte sur la fourniture de 70 charmes (charmille), 75 plantes vivaces, 191 arbustes, 11 arbres, 6 tuteurs.

- Le montant total du devis est de 3 418,25 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 735 €.

#### **Commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL – Fourniture et travaux de plantation de 35 arbres**

Suite à l'étude de principes d'aménagement du parc de la mairie, la commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL souhaite remplacer 10 arbres qui ont dû être abattus au fur et à mesure de leur dépérissement. Par ailleurs, la commune dispose d'un terrain communal situé près des écoles et du gymnase, boulevard de la Riolette. Utilisé en particulier pour les jeux des enfants et des adolescents, mais aussi en famille le week-end, il est composé d'une simple pelouse sans aucun ombrage. La municipalité souhaite lutter contre cet îlot de chaleur en plantant 20 arbres. Il est également prévu de remplacer les arbres morts de la rue du Pic Mar et de la rue du Pic cendré.

- Le montant total des devis est de 16 709 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 13 367 €.

#### **Commune de SURVILLIERS – Fournitures et plantation de 7 arbres au parking de la place de l'église**

Suite à l'expertise des 59 peupliers d'Italie et à l'abattage de certains d'entre eux en 2022, réalisés avec l'aide financière du Parc, la commune de SURVILLIERS prévoit le remplacement de 7 d'entre eux sur le parking de la place de l'église (angle rue Pasteur/rue Alsace Lorraine).

- Le montant total du devis est de 6 347,50 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 5 078 €.

#### **Commune de VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON – Engazonnement des allées du cimetière**

La commune de VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON souhaite engazonner les allées secondaires de son cimetière.

- Le montant total des devis est de 6 163,40 € HT

- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 4 931 €.

### **Commune de BELLOY-EN-FRANCE – Végétalisation de la traversée du village**

Lors de travaux de réfection de la route départementale 85 traversant la commune de BELLOY-EN-FRANCE, des emplacements ont été réservés le long de la voie pour des plantations d'arbustes et de vivaces. La commune souhaite à présent végétaliser les trottoirs et deux placettes.

Le projet comprend la plantation de 48 arbustes en taille 80/100 (développement 2 à 3m), 230 arbustes en taille 40/60 (petit développement 0.50 à 1m), 996 vivaces et graminées en conteneurs de 2 litres (développement 0,15 à 1m), 202 m<sup>2</sup> d'engazonnement.

- Le montant total du devis est de 24 627,90 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 19 702 €.

### **Commune de NOINTEL – Complément d'expertise phytosanitaire et plan de géomètre sur l'allée de la mairie et l'avenue de Verdun**

Dans le cadre de l'étude « Diagnostic paysager et historique du patrimoine arboré et plan de gestion », un complément d'expertise phytosanitaire sur les arbres de l'allée de la mairie et de l'avenue de Verdun est souhaité. A cette fin, un plan de géomètre est nécessaire.

- Le montant total des devis est de 4 085,00 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 3 268 €.

Monsieur CHERON demande quelle est la raison pour laquelle un plan de géomètre est nécessaire.

Solange DUCHARDT répond que le cabinet FEUILLAS travaille à partir d'un plan de géomètre, sur lequel il relève précisément les arbres, avec leur état.

Monsieur DRAY confirme que c'est un document très bien fait et utile.

### **Commune de NOINTEL – Etude de fleurissement sur deux parcelles communales**

La commune dispose de deux parcelles, l'une à l'entrée de village et l'autre le long de la rue du Vieux Potager, qu'elle souhaite végétaliser. Elle souhaite pour cela les conseils d'un paysagiste-concepteur.

La prestation comprend : un plan, une liste de plantes détaillée avec illustrations, des plans de plantations au 1/50° et détails au 1/20°, des croquis ou photomontages sur chacun des emplacements, un protocole de plantation et une notice d'entretien, une estimation de la réalisation, 2 réunions.

- Le montant total du devis est de 2 470 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 1 976 €.

**Le Bureau, à l'unanimité, valide les dossiers ainsi présentés et décide de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour les financer.**

## **4 – MOBILISATION DU FONDS "ETUDES D'AMENAGEMENT" POUR UN DIAGNOSTIC PAYSAGER ET HISTORIQUE ET UN PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE DE NOINTEL**

Monsieur MARCHAND arrive à 19H30. La parole est donnée à Solange DUCHARDT pour présenter le projet de diagnostic paysager et historique et le plan de gestion du patrimoine arboré de Nointel.

Solange DUCHARDT explique que la structure historique de NOINTEL, liée au domaine du château et appuyée par ses allées d'arbres monumentales, lui confère une identité particulièrement originale et de grande valeur dans le territoire du Parc naturel régional.

Elle montre sur des plans que plusieurs ensembles d'arbres, alignements ou mails, pour la plupart composés de tilleuls, ordonnent le paysage bâti : allée de la mairie, place du château, rue de l'église, avenue de Verdun et son prolongement (privé), rue Bernier, avenue de Paris se poursuivant par le chemin vicinal dit de « Presles » (privé) bordé d'alignements de platanes centenaires, les alignements d'arbres de l'avenue de la gare ou rue des Bohémies, de la route de Beaumont (CV3) et le long de la RD 78 reliant Beaumont-sur-Oise à Presles, le chemin de Presles... Elle souligne que l'ensemble de ces formations arborées et arbustives offre une armature paysagère forte à NOINTEL.

Elle fait observer, à partir de photos, que les alignements et les mails au cœur du village sont vieillissants et en partie déstructurés. Elle indique que les arbres sont presque tous arrivés à maturité et présentent un certain nombre de faiblesses (dépérissements, branches mortes, cavités...), ils sont coupés au coup par coup, en urgence et sans plan de remplacement.

Elle rapporte que, pour valoriser et entretenir son patrimoine arboré, la commune désire connaître l'état du patrimoine arboré et arbustif, privé comme public, d'un point de vue qualitatif et quantitatif sur l'ensemble du territoire communal. Elle ajoute que la commune a la volonté d'organiser le remplacement progressif des arbres d'alignements et de mails en cœur de village, dans le domaine public, en disposant d'un plan de gestion à 10-15 ans.

Solange DUCHARDT explique que l'étude se déroulerait à 2 échelles : le territoire communal et le cœur du village.

Elle précise que le bureau d'étude produirait, dans un premier temps, un diagnostic paysager et historique sur l'ensemble de la commune et des orientations d'aménagements et de plantations et que, sur la partie urbaine en cœur de village, il s'agirait de compléter l'information en décrivant les usages passés et actuels des rues et places concernées, les conflits d'usages, l'état des espaces publics, les besoins révélés.

Elle ajoute qu'ensuite, un projet d'aménagement des espaces accueillant les arbres et un plan de gestion du patrimoine arboré seraient proposés conjointement par le paysagiste et le phyto-écologue sur la place du château, la rue de l'église, rue Alain Bernier (entre la grille du parc et le carrefour avec la rue des Bohémies) et dans le Tivoli, étendu à l'avenue de Verdun et à l'allée de la mairie.

Monsieur BOUCHEZ rapporte que la commune est en site classé et que tout abattage est soumis à autorisation.

Solange DUCHARDT note que le plan de gestion permettra de faire valider par la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) les futurs remplacements d'arbres sur 10 à 15 ans.

Elle ajoute que l'Architecte des bâtiments de France et l'Inspecteur des sites seront conviés aux réunions.

Elle affirme que des partis pris devront être discutés avec l'ABF : est-il préférable de remplacer un alignement d'arbres en une seule fois ou arbre par arbre, quand il meurt ? Remplacera-t-on les alignements par des arbres de même essence (tilleul) alors que le changement climatique inciterait plutôt à ne pas planter des arbres d'une même essence ?

Solange DUCHARDT informe enfin que le montant de l'étude serait de 36 966 € TTC, que le Syndicat mixte de gestion du PNR Oise - Pays de France serait maître d'ouvrage et que la commune de NOINTEL participerait à hauteur de 20%.

**Le Bureau, à l'unanimité, valide cette étude et décide de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer.**

#### **5 – MOBILISATION DU FONDS "ETUDES D'AMENAGEMENT" POUR UNE PRESTATION DE GEOMETRE DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE PRINCIPES D'AMENAGEMENT MULTISITES A PONTPOINT**

Monsieur DRAY rappelle qu'une étude d'aménagement multisites est en cours sur la commune de Pontpoint, portant sur le site des jardins partagés, la sente Vieille de Pont, l'entrée de Moru rue des Sablons et la rue du stade.

Il explique que cette étude nécessite un plan de géomètre de chacun des sites, plans que ne possède pas la commune.

Il ajoute que la municipalité de Pontpoint a donc présenté un devis d'un cabinet de géomètres pour un montant total de 8 425.80 € TTC.

Il indique que le Syndicat mixte de gestion du PNR Oise - Pays de France serait maître d'ouvrage et que la commune de PONTPOINT participerait à hauteur de 20%.

Monsieur MARCHAND demande si c'est la première fois qu'on aide une commune avec une étude multisites.

Solange DUCHARDT répond oui mais, qu'en dehors de l'entrée de Moru, les projets des sites sont de faible ampleur.

Monsieur MARCHAND estime que cette démarche est intéressante mais qu'elle peut engendrer des études coûteuses pour le PNR.

Monsieur ROBIN suggère d'appliquer, dans ce cas, un plafond.

**Le Bureau, à l'unanimité, valide l'établissement de ces plans de géomètre et décide de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour les financer.**

#### **6 – MOBILISATION DU FONDS « EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES » POUR DES ANALYSES COMPLEMENTAIRES SUR LE SITE RUE DU PONT DE SAINT PATERNE A PONTPOINT**

Sylvie CAPRON rapporte que le Parc naturel régional mène actuellement une étude sur une friche industrielle située rue du pont de Saint Paterne, parcelle propriété de la commune de Pontpoint qui souhaite développer un projet d'aménagement.

Elle ajoute que le bureau d'étude TESORA a été retenu pour l'étude avec un montant de 40 775 € TTC et qu'il avait été indiqué lors du Bureau qu'une phase complémentaire d'analyses serait sans doute nécessaire, en fonction des résultats de la première campagne de résultats.

Elle explique qu'il ressort de la première campagne d'analyses effectuée en juin 2023 que des incertitudes demeurent et que des investigations complémentaires sont nécessaires pour élaborer le plan de gestion, à savoir :

- Des investigations complémentaires sur les sols : 8 sondages à la pelle mécanique à 2 m de profondeur avec 16 analyses entre 0m et 2m ;
- Des investigations sur les eaux souterraines : pose de 4 piézomètres à 9m de profondeur, réalisation des prélèvements et analyses ;
- Des investigations sur les eaux de surfaces : 2 prélèvements sur les eaux si en eau au moment de l'intervention.

Elle ajoute que le coût de ces analyses complémentaires est de 17 290,80 € TTC.

Monsieur MARCHAND demande si le PNR prendrait tout à sa charge.

Sylvie CAPRON répond que c'est ce qui est proposé car la commune de Pontpoint a déjà pris en charge une partie du coût de l'étude en cours, en raison de son montant, alors que certaines communes sont financées à 100%.

Monsieur BOUCHEZ demande quel type d'activité a été développé sur ce site.

Sylvie CAPRON répond un garage.

Monsieur MARCHAND estime qu'il faut encourager ces études de pollution car il est sans doute plus facile, pour les communes, de ne pas s'occuper des sites pollués.

Sylvie CAPRON observe que c'est aussi une démarche qui répond au zéro artificialisation net, puisqu'il s'agit de pouvoir développer un projet d'aménagement dans l'enveloppe urbaine, sur une friche d'activités.

Monsieur MARCHAND demande si la commune a déjà porté un dossier au Fonds vert, pour prendre date.

Sylvie CAPRON répond que non, l'étude n'étant pas achevée.

**Le Bureau, à l'unanimité, valide ces investigations complémentaires et décide de mobiliser le fonds « Expertises Environnementales » pour les financer.**

## **7 - CHARTE D'ENGAGEMENT DANS LE RESEAU REGIONAL DES TERRITOIRES BIO DES HAUTS DE FRANCE**

Sylvie CAPRON rapporte que le Réseau des territoires bio (RTB) s'inscrit dans le cadre du Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France 2023-2027 (Plan bio régional), copiloté par la DRAAF et la Région Hauts-de-France.

Elle explique que c'est un espace de ressources, de partage d'expériences et de dialogue, animé par Bio en Hauts-de-France, pour les agents territoriaux qui travaillent à la mise en place d'actions et de politiques publiques favorables à l'agriculture biologique.

Elle souligne qu'en signant la Charte d'engagement du RTB, le Parc naturel régional Oise - Pays de France s'engage à :

- Afficher son soutien au développement de l'agriculture biologique dans le cadre d'une ou plusieurs politiques publiques portées par le territoire ;
- Participer à la rencontre politique annuelle des territoires avec la présence d'un élu référent du territoire ;
- Participer, au niveau technique, au groupe de travail du RTB.

Elle précise que cette convention est gratuite et permet à la chargée de mission « Agriculture » de participer aux échanges.

**A l'unanimité, le Bureau valide la Charte d'engagement dans le Réseau régional des territoires bio des Hauts-de-France et autorise le Président à signer la convention.**

## **8 - CONVENTION PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE ETUDE A BETHEMONT-LA-FORET**

Sylvie CAPRON rapporte que la commune de Béthemont-la-Forêt souhaite valoriser la vallée du ruisseau du lavoir, beau complexe composé de boisements, de zones humides, d'un verger, de quelques équipements sportifs... Elle ajoute que c'est aussi un lieu de promenade privilégié entre le centre équestre et la rue de Montubois pour les habitants et les cavaliers.

Elle explique que la commune a sollicité le Syndicat intégré assainissement et rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE), porteur de la compétence GEMAPI et le PNR.

Elle indique qu'il a été convenu de réaliser une étude pluridisciplinaire incluant des aspects hydrauliques, écologiques, paysagers et d'accueil du public, le SIARE prenant en charge les études liées à sa compétence GEMAPI et le PNR celles liées aux aménagements paysagers.

Elle ajoute qu'il est donc proposé de constituer un groupement de commande entre le PNR et le SIARE pour porter la co-maîtrise d'ouvrage de cette étude.

Elle précise que le SIARE est désigné coordonnateur du groupement et le PNR en sa qualité de membre du groupement, s'engage notamment à :

- Participer à la réflexion et aux réunions nécessaires à l'élaboration du dossier de consultation ;
- Produire au coordonnateur tous les documents nécessaires à la réalisation des études ;
- Participer aux groupes de travail et/ou comité de pilotage qui pourraient être mis en place dans le cadre de la réalisation de ces études ;
- Procéder au règlement des demandes de paiement du coordonnateur sur la base de la répartition de financement arrêtée comme suit :
  - ✓ SIARE : 100% des prestations relatives à la GEMAPI ;
  - ✓ PNR : 100% des prestations relatives aux principes d'aménagements paysagers et d'accueil du public; la commune reversant 20% de ce montant au PNR au titre de sa participation.
- Prendre en charge la moitié des frais de publication engagés dans le cadre des consultations.

**A l'unanimité, le Bureau valide la convention et autorise le Président à la signer.**

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MARCHAND relate le compte rendu de la Commission Avis qui s'est tenue le 8 septembre dernier.

Il rappelle que les statuts prévoient que le Président peut réunir une commission Avis, lorsque les délais ne permettent pas de convoquer dans les formes, un Bureau. Il explique que les membres du Bureau sont invités, que viennent les membres qui sont disponibles et que la commission peut se tenir sans quorum.

Il rapporte que la Commission Avis a examiné deux dossiers le 8 septembre : le projet MAGEO (mise à grand gabarit du canal de l'Oise entre Creil et Compiègne) et le projet de développement porté par le Parc Astérix. Il relate les échanges qui se sont tenus lors de la réunion.

Monsieur MARCHAND demande à Sylvie CAPRON de faire un point sur les derniers salariés embauchés.

Sylvie CAPRON indique que Pascale OLIVAS est arrivée fin août pour remplacer Coline LEPACHELET.

Elle ajoute que Nathalie THIBault, assistante à l'accueil, a demandé un mi-temps et que, dans le même temps, le PNR doit recruter un gestionnaire LEADER à mi-temps. Elle explique qu'elle a donc mutualisé ces deux mi-temps et que Lucie CASAROTTO vient d'être recrutée. Elle précise qu'elle devrait arriver dans 2 mois.

Enfin, elle rappelle que la Charte prévoyait le renfort de l'équipe architecte/paysagiste/urbaniste. Elle explique qu'il a été fait le choix de recruter une personne avec un profil de paysagiste et que Nicolas LEBESGUE vient d'être embauché et devrait arriver début novembre.

Monsieur MARCHAND demande si l'équipe est au complet. Sylvie CAPRON répond que oui, mais que Mikaël MARTIN, chargé de mission filière bois, occupe provisoirement le poste de chargé de mission « Développement ».

Elle ajoute que le contrat de Guilhem MASCARELL arrive à échéance en décembre.

Monsieur MARCHAND note qu'il a lu des documents de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France sur les Conseils scientifiques. Il rappelle que c'est une demande du Conseil National de Protection de la Nature et de la Commission d'enquête lors du renouvellement de la Charte. Il demande à Sylvie CAPRON où en est la réflexion.

Sylvie CAPRON répond qu'elle a demandé aux chargés de mission de réfléchir aux thématiques qui pourraient intéresser un Conseil scientifique, sans avoir pour l'instant organisé un retour de ces réflexions. Elle ajoute qu'elle a fait le tour des enseignants d'établissements d'enseignement supérieur et constaté que les enseignants des universités d'Amiens et du Nord-Pas de Calais ne s'intéressent pas au sud de l'Oise et que, de même, les chercheurs d'Ile-de-France ne mènent pas de travaux dans l'Oise.

Monsieur MARCHAND observe que le programme de recherche sur la forêt de Chantilly préfigure un Conseil scientifique.

Monsieur BOUCHEZ indique qu'il s'est rendu en forêt d'Halatte et a pu constater des arbres dépérissant dans cette forêt.

Sylvie CAPRON répond que oui, toutes les forêts sont touchées de façon plus ou moins importante.

Monsieur BOUCHEZ informe que la forêt de Montmorency est affectée par l'Encre du châtaignier et que l'ONF est contraint de procéder à des coupes importantes.

Monsieur MARCHAND demande où en est le Conseil scientifique mutualisé entre les PNR d'Ile-de-France. Sylvie CAPRON répond que ce projet est enterré.

Elle signale que, dans la plupart des PNR, les Conseils scientifiques fonctionnent mal.

Monsieur MARCHAND rappelle qu'avec les membres du précédent Bureau, il avait été jugé important de défrayer les membres du Conseil scientifique pour leurs déplacements, repas ou nuitées et de leur verser une petite somme pour leur participation.

Il propose que les membres du Bureau fassent parvenir, le cas échéant, des contributions sur des thématiques ou des chercheurs à mobiliser.

Enfin, Monsieur MARCHAND donne les dates des prochaines réunions :

- Séminaire des délégués titulaires et suppléants : 13 octobre à partir de 13H30 au château de Pontarmé
- Inauguration de l'itinéraire vélo « Découverte de la Nonette » : 15 décembre à 10H30 à Gouvieux
- Dernier dîner des Maires : 18 octobre
- Débat sur la mobilité avec les écocitoyens de Gouvieux le 10 novembre en soirée
- Forum de la transition écologique de la Communauté de communes de l'Aire cantilienne : le 18 novembre.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont d'autres questions diverses.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, il lève la séance à 21H00.

Le Président,



Patrice MARCHAND

Le secrétaire de séance,



Yves CHERON